

association environnement juste

« bien comprendre pour mieux décider »

Montcuq le 10 avril 2025

PREFECTURE DU LOT
Madame la Préfète
Place Jean-Jacques Chapou
46009 cedex CAHORS

Madame la Préfète,

Sujet : Demande d'information - Refus par Michel PROSIC le 25 juillet 2022 de trois demandes de permis de construire commune de Montcuq - PHOTOSOL DEVELOPPEMENTS.

Le 22 juillet 2022, votre prédécesseur Michel Prosic a refusé trois demandes de permis de la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENTS pour la construction d'une centrale photovoltaïque de taille industrielle sur trois sites agricoles totalisant environ 65 hectares proches les uns des autres sur la commune de Montcuq en Quercy Blanc (Copie jointe à cette lettre).

Le 6 février 2025 ces refus ont été annulés par le tribunal administratif de Toulouse qui vous a ordonné d'accorder les trois permis de construire au plus tard dans trois mois, soit au plus tard le 6 mai 2025. (Copie du jugement **2300174** jointe à cette lettre).

Dès le début de l'enquête publique, notre association s'est fortement impliquée pour tenter d'empêcher ce développement et a considéré que le refus du préfet PROSIC était tout à fait justifié. Nous sommes choqués que le cabinet de Corinne Lepage ait pu annuler les refus, notamment au motif qu'il y aurait une activité agricole importante, alors que les calculs exposés dans le Mémoire en réponse du CETIAC du 21 octobre 2021 faisaient apparaître une marge brute après 5 ans d'aménagement de seulement 7307,00 euros. (page 20) et précise :

*« Ce revenu est donc faible et la rémunération que percevra Aurélien pour l'entretien du parc photovoltaïque de 32 750 € par an (500€*65,5 ha) permettra de dégager une rémunération globale plus significative et moins dépendante de la conjoncture agricole».*

association environnement juste

déclarée à la préfecture du Lot N° W461002451

330 Chemin de Vidalot, 46800 Montcuq en Quercy Blanc

courriel: asso.environnement.juste@gmail.com

site: <https://environnement-juste.org>

Tel: +33 (0)658 92 03 99

membre agréé France Nature Environnement Midi-Pyrénées



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

Membre agréé

OCCITANIE PYRÉNÉES

Nous espérons vivement que vous ferez appel de ce jugement car il s'agirait d'une très mauvaise jurisprudence, même si les exigences de la loi APER de 2023 étaient appliquées aujourd'hui.

Auriez-vous l'amabilité de nous informer si vous faites appel du jugement, auquel cas nous vous soutiendrons vivement par l'intermédiaire de notre avocat, et dans la négative, pourriez-vous nous informer dès que possible de la date de délivrance des autorisations de construire conformes au jugement afin que nous puissions décider de les contester dans les délais conformément à la loi.

Dans l'espoir sincère que vous contesterez le jugement numéro 2300174 et en vous remerciant par avance de répondre dans les meilleurs délais aux questions soulevées dans cette correspondance, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète l'expression de mes salutations distinguées.



Tim ABADY
Président.

association environnement juste

déclarée à la préfecture du Lot N° W461002451
330 Chemin de Vidalot, 46800 Montcuq en Quercy Blanc
courriel: asso.environnement.juste@gmail.com
site: <https://environnement-juste.org>
Tel: +33 (0)658 92 03 99
membre agréé France Nature Environnement Midi-Pyrénées



Membre agréé

**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

OCCITANIE PYRÉNÉES